ASSM: SYMPOSIUM «AUTONOMIE ET BIENFAISANCE.

LA PRISE DE DÉCISIONS EN CAS D'INCAPACITÉ DE DISCERNEMENT – QUI DÉCIDE ET SELON QUELS CRITÈRES?

Séverine Lalive Raemy, infirmière, chargée d'enseignement HEdS Anne-Chantal Héritier, médecin référent handicap, neurologue HUG

30 juin 2017





SITUATION DE SOINS AUX HUG

- Patrick, jeune homme de 28 ans, connu pour un handicap mental modéré à sévère, dyscommunicant, atteint de surdité profonde, sans autre antécédent médico-chirurgical, vit en institution socio-éducative
 - En 2-3 semaines: toux, difficultés croissantes à respirer et à dormir
 - ▶ Etat fébrile à 39.2°, auscultation pulmonaire anormale
 - Radiographie pulmonaire: poumon blanc à droite
 - Hospitalisé en urgence aux HUG
- Diagnostics: infection pulmonaire et suspicion de cancer





SITUATION DE SOINS AUX HUG

- Histoire familiale
 - Père décédé à l'âge de 34 ans d'un cancer pulmonaire
 - Mère, représentante légale: curatelle de portée générale
 - Ne veut pas voir mourir son fils comme elle a vu mourir son mari
- Propositions thérapeutiques
 - Traitement de l'infection pulmonaire par antibiotiques intraveineux
 - Anxiolytiques et Oxygène
 - Poursuite des investigations (scanner, ponction pleurale, biopsie, autres) à la recherche d'une tumeur primaire





SITUATION DE SOINS AUX HUG

- Evolution
 - Mauvaise réponse à 3 cures d'antibiotiques
 - Toujours plus essoufflé, moins confortable, plus anxieux
 - Séjour en unité de soins intermédiaires
- Propositions thérapeutiques
 - Chirurgie thoracique sous anesthésie générale pour drainer l'infection et identifier la nature de la tumeur
- Au final
 - Mère refuse la chirurgie
 - Médecins se décident pour des soins de confort
- Patrick décède aux HUG 2 jours plus tard





- 1. Est-ce que Patrick a bénéficié de la même prise en soins qu'un patient ordinaire?
- 2. Comment aurait-on pu lui expliquer la situation pour lui permettre de participer à la prise de décision?
- 3. Est-ce que les médecins ne se sont pas réfugiés derrière la décision de la mère, sachant qu'il y avait un traitement potentiel?
- 4. Est-ce que toutes les personnes concernées ont été impliquées dans le processus décisionnel?
- 5. Les infirmières ont-elles favorisé la participation de Patrick aux décisions le concernant?





1. Est-ce que Patrick a bénéficié de la même prise en soins qu'un patient ordinaire?



Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif

Traitement médical et prise en charge des personnes en situation de handicap

ASSM Académie Suisse des Sciences Médicales

25. La santé

Les personnes handicapées ont droit à une bonne santé et ont accès aux services de santé, y compris les plannings familiaux.

Les pays doivent s'assurer que :

- Les personnes handicapées ont accès aux mêmes services de santé que tout le monde.
- Les personnes handicapées ont accès aux services de santé dont ils ont besoin à cause de leur handicap.
- Les services de santé sont proches de là où les gens vivent
- Les professionnels de la santé offrent les mêmes services aux personnes handicapées qu'à tout le monde.
- Les personnes nandicapées ne sont pas discriminées en matière de santé et d'assurance-vie parce qu'elles sont handicapées.
- Les personnes handicapées ne se voient pas refuser des soins ou un traitement parce qu'elles sont handicapées.



1. Est-ce que Paul a bénéficié de la même prise en soins qu'un patient ordinaire?

he > Droits et responsabilités > La charte du patient

La charte du patient



Pour vous, les HUG s'engagent autour de sept points-clés qui témoignent des valeurs éthiques et déontologiques des professionnels qui y travaillent.

L'accueil, le premier des soins

Toute personne nécessitant des soins est accueillie sans discrimination quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions, sa maladie ou sa situation de handicap. Après une évaluation de ses besoins, elle est orientée vers la prise en charge la plus adaptée.

Le respect de la personne

Toute information communiquée dans le cadre des soins demeure confidentielle. Le personnel soignant s'engage à respecter les croyances, la culture et l'intimité de

la personne et de son entourage.



Quelles difficultés?

2. Comment aurait-on pu lui expliquer la situation pour lui permettre de participer à la prise de décision?

PROJET HANDICAP HUG

Fiche d'admission HUG



Fiche d'admission pour personne en situation de handicap

| A remplir par l'institution/famille avant l'arrivée du patient. Remplie le : | | |
|--|--|--|
| Nom du patient : Prénom : Date de naissance : Assurance maladie : No Assuré : Al/A/G : oui non n° : Geférent médical : N° de tel. portable : Curateur de soin : N° de tel portable : | Institution : Lieu de vie : N° de tel : Référent infirmier : N°de tel : Référent éducateur : N° de tel : Parents/famille : N° de tel : Personne à prévenir : | |
| Allergies Lodicamenteuses: Alimenaries | Poids : Taille : | |
| Motif de consultation | Motif de transfert Diagnostics | |
| Handicap ☐ Mental /psychique ☐ Moteur/physique ☐ Polyhandicap ☐ Sensoriel (vue, ouïe, etc.): | Troubles du comportement □ oui □ non Troubles de la communication □ oui □ non Risque de □ fugue □ chutes □ auto-agressivité □ hétéro-agressivité | |
| Communication ☐ Parle ☐ Mots ☐ Sons Moyens auxiliaires de communication ☐ C Soins | ☐ Entend ☐ Comprend ☐ Signe Ordinateur ☐ Pictog ammes ☐ Autres : | |
| Respiration O2 débit Litre/min = | | |
| Autonomie : | ☐ Gastrostomie | |
| Epilepsie Manifestations: | de TTT à joindre au document) | |
| | | |
| Elimination Incontinent Urine oui non Protection Condom Antécédents médicaux/ chirurgicaux | Selles □ oui □ non □ Sonde urinaire | |
| | | |





| | TTT médicamenteux habituel et posologie selon plan de traitement | | |
|---|---|---|---|
| | Joindre carte de traitement et apporter les traitements particuliers (pas piluliers, mais boîtes !) | | |
| | TT | T médicamenteux en urgence déjà reçu | |
| | | | |
| | Va | ccination (tétanos, grippe) | |
| | SII | rveillances particulières | ☐ Transit |
| | 50 | □ Autres | |
| | | commandations/Directives anticipées | □ oui □ non |
| | l . | i oui : à joindre au document présent. |) |
| | | ersonne à contacter : | nas d'âtre touché ne supporte nas le bruit) : |
| Precutions particulières (exemple: supporte pas d'être touché, ne supporte pas le b | | pas d'etre todone, ne supporte pas le bruity . | |
| | | | |
| | Conseils pour entrer en contact avec la personne (toucher, regard, distance, etc.) | | |
| | | | |
| | | | |
| | Ma | nifestations habituelles pour exprimer : | Prise en charge : Que faire ? |
| | 1. | Douleur | 1 |
| | 2 | Anxiété | 2 |
| | ۷. | Allikete | 1 |
| | 3. | Inconfort | 3 |
| | | Désaccord | <u> </u> |
| | 4. | Desaccord | 4 |
| | 5. | Blen Stro | 5 |
| | | | |
| | | oyens auxiliaires nécessaires au patient A prévoir : | Vient avec : |
| | | ☐ Chambre seule | □ Vue/Lunettes |
| | | ☐ Chambre à deux | □ Ouïe/appareil |
| | | ☐ Barrières de lit | ☐ Gastrostomie |
| | | ☐ Lit pour accompagnant | ☐ Casque de protection |
| | | ☐ Lit adapté/spécial | ☐ Lit adapté/spécial |
| | | □ Coussins de positionnement | ☐ Coussins de positionnement |
| | | ☐ Contentions | ☐ Contentions |
| | | ☐ Attelles | ☐ Attelles |
| | | ☐ Fauteuil roulant | ☐ Fauteuil roulant ☐ électrique |
| | | ☐ Rollator | □ Rollator |
| | | ☐ Autres : | ☐ Autres : |
| | Cor | mmentaires | |

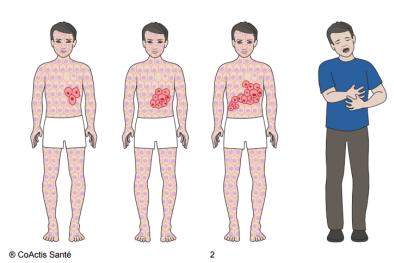


h e d s

SANTÉ BD

www.santebd.org

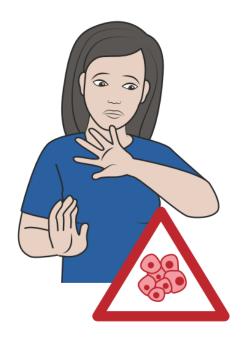
Les cellules cancéreuses se développent.
 Cette maladie empêche le corps de bien fonctionner.





La prévention du CANCER







- 3. Est-ce que les médecins ne se sont pas réfugiés derrière la décision de la mère sachant qu'il y avait un traitement potentiel?
- 4. Est-ce que toutes les personnes concernées ont étés impliquées dans le processus décisionnel?
 - Personnes ressources:
 - Médecin référent Handicap
 - Infirmière référente Handicap
 - Liens avec le réseau: personnel socio-éducatif des institutions, médecins traitants, infirmières
 - http://www.hug-ge.ch/bien-accueilli-avec-sonhandicap
 - Commission d'éthique clinique / Charte HUG





- 5. Les infirmières ont-elles favorisé la participation de Patrick aux décisions le concernant?
 - Problèmes de:
 - Connaissances sur le handicap mental et le polyhandicap
 - Identification du handicap non-visible
 - Communication
 - Identification des enjeux éthiques





La réadaptation et les technologies d'aide fonctionnelle peuvent permettre aux personnes handicapées d'être autonomes





Dans le monde,

360 M

de personnes souffrent de déficiences auditives modérées à profondes.

La production de prothèses auditives ne répond qu'à

10% des besoins sur le plan mondial

3%

des besoins dans les pays en développement

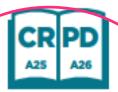
Il est possible de rendre les services de soins accessibles aux personnes handicapées, ce qui réduira des inégalités inacceptables pour la santé



En supprimant les obstacles physiques pour accéder aux établissements de santé, à l'information et aux équipements



En rendant les soins de santé abordables



En formant tous les agents de santé sur les questions liées au handicap, parmi lesquelles les droits des personnes handicapées



En investissant dans des services spécifiques comme la réadaptation

Source: Rapport mondial sur le handicap: www.who.int/disabilities/world_report



- Formation Handicap HUG
 - 3 niveaux
 - Sensibilisation
 - Journée d'introduction
 - 4 journées d'approfondissement



Instaurer une relation de confiance, adaptée à la prise en soin de cette population.





MERCI DE VOTRE ATTENTION!

Handicap et soins. Une approche personnalisée aux HUG

01.03.2017

Dans son magazine TV de mars 2017, Pulsations traite de l'approche personnalisée des HUG envers les personnes atteintes d'handicap.

Quelque 5000 personnes à Genève vivent avec un retard mental. Aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), elles sont accueillies et traitées avec un soin particulier.

Un patient avec un retard mental, autrement dit une déficience intellectuelle n'est souvent pas capable d'exprimer ses problèmes de santé. La douleur, par exemple, est très difficile à verbaliser. Elle peut se manifester par un trouble du comportement. Pour lire et interpréter correctement ces signes, les soignants doivent disposer de compétences particulières.



